

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/046

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Date de la Convocation

21/09/22

Date d'Affichage

04/10/22

Objet de la Délibération

Modification du tableau des emplois.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, PADRA, AITA, PEGUES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, PANAVILLE, DOLAGBENU, VITRICE, SANDOVAL, SARICA

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, M. LOUBEAU

M. DAGUES-BIE procuration à Mme FIERLEJ

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

M. MEYER procuration à M. PANAVILLE

Mme DASSENOY procuration M. SUC

Mme LEROUX procuration à Mme GARCIA

Mme DEGEILH procuration à Mme VITRICE

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : Mme PADRA

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois du personnel communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- La création des emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2022:

Grade	Nombre de postes	Durée de travail hebdomadaire
Adjoint administratif	1	35H
Adjoint administratif	1	35H

- La création des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2023:

Grade	Nombre de postes	Durée de travail hebdomadaire
Adjoint technique	4	30H
Adjoint technique	1	26H
Adjoint technique	1	25H

Dit que ces emplois pourront être occupés par des contractuels.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe TOUNTEVICH

